

RÈGLEMENT DE LA BOURSE DE RECHERCHE ÉDITION 2021

Contexte

Ayant pour ambition de développer et soutenir tout projet dans le domaine de la santé et de l'alimentation, l'Institut Danone Maroc lance un appel à candidatures pour l'octroi de **deux bourses de recherche** au profit des médecins et chercheurs.

Cette année, les bourses ont pour objectif le soutien et la promotion des travaux de recherche innovants dans le domaine de la nutrition et les pratiques alimentaires chez l'enfant marocain.

La date limite de dépôt de dossier a été prolongée jusqu'au **18 JUILLET 2021** compte tenu des circonstances exceptionnelles de cette année imposées par la pandémie du coronavirus.

Conditions d'éligibilité

Être médecin et/ou chercheur établi au Maroc.

Montant

Le montant de chacune de ces deux bourses est fixé à 100.000 Dirhams (Cent mille dirhams).

Procédure de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de candidature.
- Le curriculum vitae du porteur de projet.
- Les travaux de recherche, sur le thème de la nutrition et les pratiques alimentaires chez l'enfant marocain.
- > Un résumé du projet (700 caractères au maximum).
- > Une présentation détaillée du projet (Maximum 4 pages, à joindre au dossier de candidature) incluant :
 - >> Le rationnel.
 - >> L'objectif.
 - >> La méthodologie.
 - >>> Les résultats attendus.
- >>> La durée estimée (n'excédant pas 1 année, renouvelable 1 seule fois).
- >>> Les équipes impliquées dans le projet.
- > Une lettre d'engagement signée par le candidat et le directeur de l'institution, sur la pertinence du sujet proposé, la faisabilité et les résultats attendus.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.danoneinstitute.org.

Un complément d'information pourra être demandé par les membres du comité scientifique de l'Institut Danone Maroc.

Le candidat s'engage à informer le comité scientifique de l'Institut Danone Maroc de tout autre financement obtenu ou demandé pour le projet. L'Institut Danone Maroc donnera son accord écrit pour ce co-financement.

Le dépôt de candidature vaut acceptation du présent règlement.

Engagement des bénéficiaires

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à :

- > Informer l'Institut Danone Maroc de tout autre financement obtenu ou demandé pour le même projet.
- > Remettre au comité scientifique de l'Institut Danone Maroc l'état d'avancement de ses travaux dans les délais fixés par ce dernier, au minimum une fois par trimestre.
- > Adresser au comité scientifique de l'Institut Danone Maroc le résultat final de ses travaux avant leur communication.
- > Fournir à l'Institut Danone Maroc les résultats des travaux réalisés (mémoires, publications...) pour publication sur son site.
- > A faire mention du soutien de l'Institut Danone Maroc dans la communication ou la publication de ses travaux.

Envoi des dossiers

La soumission des candidatures se fera par envoi du dossier de candidature par e-mail à l'adresse suivante : institutdanonemaroc@gmail.com

Ou par courrier, à L'institut Danone Maroc, à l'adresse suivante :



INSTITUT DANONE MAROC

Tour crystal 1, boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah 20370 CASABLANCA MARINA

La date limite d'envoi des dossiers est fixée au **18 juillet 2021**, date électronique ou cachet de la poste faisant foi.

Modalites de séléction

Présélection:

Le comité scientifique de l'Institut Danone Maroc aura en charge la présélection sur dossiers selon les critères suivant :

- La pertinence scientifique du projet et son caractère innovant.
- La qualité du projet : maîtrise du sujet, méthodologie proposée.
- La faisabilité du projet : objectifs réalistes et réalisables dans les délais définis.
- Pour ceux qui ont déjà entamé leur projet, la pertinence du travail réalisé durant la et les premières années de thèse et les résultats obtenus ou pertinence du travail réalisé durant la thèse pour les candidats du postdoctoral
- Les résultats attendus par année du projet.
- > Les qualités du demandeur :
 - >>> Formation et cursus, publications, activités.
 - >>> La capacité à communiquer et à promouvoir les sciences auprès des plus jeunes
 - >>> Maitrise des langues
- Le laboratoire d'accueil : environnement et production scientifique.

Sélection:

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour l'entretien oral devant un comité scientifique présidé par un membre de l'Institut Danone Maroc qui statuera sur les deux candidatures retenues.

La décision du comité scientifique est finale et sans appel. Elle ne peut être ni contestée ni sujet à des explications ou à des justifications. Les résultats seront communiqués par téléphone et par courriel à l'issue des délibérations, aux deux candidats retenus. Ils devront demeurer confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des Bourses.

Les lauréats seront informés par le Président du comité scientifique à partir de la 1^{ère} semaine du mois de septembre 2021.

La proclamation des résultats et la remise de la bourse se dérouleront lors d'une manifestation qui sera retenue par les membres du comité scientifique.

Modalités d'attribution des bourses

Pour les projets sélectionnés, une notification d'engagement sera adressée par l'Institut Danone Maroc au porteur de projet. Elle précisera les modalités de versement de la bourse ainsi que les conditions à remplir pour la percevoir.

Report de la bourse

En cas d'insuffisance de candidature, l'Institut Danone Maroc se réserve le droit de reporter la date limite d'envoi des dossiers à une date ultérieure ou de reporter la bourse.

Pour toute demande d'information complémentaire, écrire à l'adresse suivante : institutdanonemaroc@gmail.com

ou appeler le numéro :

+212 6 46 11 20 25